

PHARe

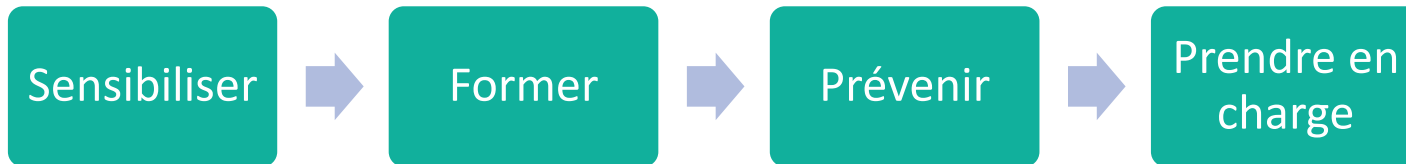
Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

programme

de lutte contre le
HARcèlement

à l'école

Une politique publique en 4 axes



Les enjeux

Doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient

Assurer la sécurité et le bien être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire



Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique

Permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement

Une inscription dans la loi

Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

« Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ».

PROTOCOLE HARCELEMENT A L'ECOLE LANGEVIN WALLON

Etape 1 : Recueil de la parole des élèves présumés victimes ou témoins par l'enseignant. S'il s'agit uniquement d'un conflit de cour ne répondant pas aux critères de harcèlement, le conflit est traité par l'enseignant.

Etape 2 : Si une situation de harcèlement est supposée, recueil du ou des témoignages par la directrice. Tous les élèves supposés impliqués sont reçus. L'échange est noté de façon manuscrite, relu et signé par les personnes présentes : élèves(s), enseignant(e), directrice.

Etape 3 : Une surveillance accrue est effectuée auprès des élèves impliqués, un échange entre l'enseignant (e) et l'élève supposé victime est régulièrement fait.

Etape 4 : Sans fait nouveau, les élèves impliqués sont à nouveau reçus par la directrice pour faire le point au bout de 15 jours. Les élèves sont informés qu'une vigilance active sera de mise mais que pour le moment le problème est considéré comme réglé. Un compte-rendu de l'échange est rédigé, relu et signé par toutes les personnes présentes.

Les parents des élèves impliqués seront alertés et reçus. Un compte-rendu de l'échange est rédigé, relu et signé par toutes les personnes présentes. L'IEN sera informé. Un dépôt de plainte pourra être envisagé en fonction de la situation. Un contact régulier sera maintenu jusqu'à ce que la situation soit réglée.

Temps forts et actions du programme

Journée NAH : 1^{er} jeudi de novembre après les vacances de la Toussaint
Toute l'école



Concours NAH : Dépôt des affiches ou vidéos en février
CE2



Participation au **Safer Internet Day** : 6 Février 2024
CE2, CM1, CM2



Ateliers de sensibilisation des personnels et des parents

Dispenser 10h d'apprentissages annuelles du CP au CM2

ACTIONS JOURNEE NAH 2023

De nombreux ouvrages sur le harcèlement ont été achetés pour tous les niveaux de classe de la PS au CM2.

Ces ouvrages ont été étudiés en classe et ont servi de support aux débats, échanges en classe, ils ont permis de sensibiliser les élèves à partir d'images ou de textes.

Une clé USB « harcèlement » a été distribuée à chaque enseignants, elle comporte les ressources de la plateforme PHare ainsi que d'autres pistes de travail, vidéo et supports.

Les actions menées sont sur [le site de l'école](#)

DES RESSOURCES

FAMINUM : <https://www.internetsanscrainte.fr/ressources/faminum>

INTERNET, les écrans et nous ! : <https://www.internetsanscrainte.fr/ressources/internet-les-ecranset-nous>

Des vidéos sur le harcèlement : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/autres-outils-de-sensibilisation-325502>

Le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/autres-outils-de-sensibilisation-325502>

Un numéro de téléphone : 3020

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr